

# FÈDÈRATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES



## COMMISSION ARBITRES



**Comment devenir commissaire ou arbitre  
Comment devenir Juge-arbitre fédéral**

### ANNEXE N°3 - 1

#### COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SUR UNE EPREUVE FÈDÈRALE

Comme tout concurrent doit être supervisé de la même manière, chaque organisation d'une compétition nationale ou Internationale aura la possibilité d'utiliser des commissaires ayant la même formation afin d'établir une régularité entre chaque participant.

Cette formation sera ponctuelle, seulement pour un événement national ou international.

Ils auront une formation de 4h minimum portant :

- 1) Sur la connaissance des poissons et de la réglementation et arrêtés s'ils y en a dans la zone où ils vont pratiquer. Il faut que chaque discipline intègre ces différents éléments lors des épreuves.
- 2) Comment rédiger une fiche commissaire.
- 3) La connaissance du règlement dans la discipline où ils vont officier.
- 4) Cette formation ne servira que pour une manifestation nationale ou internationale dans les disciplines de la FFPS, elle devra être réalisée à chaque épreuve nationale ou internationale où il existe des commissaires.

#### COMMENT DEVENIR ARBITRE FÈDÈRAL

Avoir 16 ans révolus lors de la date de la compétition.

Etre licencié au sein d'un club affilié à la FFPS.

Ils auront une formation minimale de 8 heures par discipline. A chaque commission d'élaborer les modalités.

Avoir une parfaite connaissance du règlement sportif auquel il s'est inscrit, la personne peut être multi disciplines.

Avoir subi avec succès l'examen théorique (QCM) lors d'un stage de formation d'arbitre FFPS dans la ou les catégories choisies.

Le QCM sera ensuite validé par le responsable fédéral de la formation nationale FFPS.

Les contenus des QCM sont propres à chaque commission, les contenus devront être préalablement validés par la commission nationale ou réalisés par elle-même. Ils devront obligatoirement contenir une rubrique sur la réglementation nationale ou sur le code de l'environnement concernant la pêche en général et non la pêche de compétition qui aura son propre questionnement.

Cette formation sera assujettie à une remise à niveau tous les deux ans.

Cette formation sous l'égide de la FFPS pourra être organisée au niveau Régional.

Une carte d'arbitre fédéral toutes disciplines pourra être délivrée lorsque le stagiaire aura obtenu avec succès les différents examens des cinq commissions nationales. Sinon une carte d'arbitre de sa commission lui sera attribuée. **(Si le système de mention n'est pas possible sur la licence OUI, dans le cas contraire Non).**

Pour exercer sur un événement national ou international, le diplôme d'arbitre dans la catégorie souhaitée devra avoir été validité durant les deux ans précédant l'épreuve ou ayant subi un recyclage.

## COMMENT DEVENIR JUGE-ARBITRE FÉDÉRAL

Les licenciés devront déjà être détenteurs d'une carte d'arbitre fédéral au sein d'une commission ou nationale pour ceux qui désirent officier sur plusieurs catégories.

Ils auront une formation de 8 heures.

Avoir obtenu avec succès la note minimum à l'examen d'arbitre dans la ou les disciplines de la FFPS soit pour une commission ou pour l'ensemble des commissions. Une note inférieure à l'un des modules est éliminatoire même si la note globale est bonne.

Avoir une pratique dans l'arbitrage depuis 10 ans minimum pour une commission. Pour l'instant seul les responsables de la commission nationale peuvent avoir pouvoir de formation pour des juges arbitre fédéral multi catégories.

Pour chaque commission avoir passé au moins deux remises à niveau.

Avoir suivi une formation complémentaire à celle de l'arbitre afin d'être ensuite capable d'animer des sessions de formation d'arbitres comme conduite de réunion délivrée par la FFPS.

## FINANCEMENT

### **Frais à la charge de la FFPS :**

Le temps de l'intervenant FFPS pour toutes les formations complémentaires notamment conduite de réunions, sur justificatif du temps passé, un forfait peut être déterminé.

Impression/reproduction, envoi des fiches d'évolution, des supports de formation et des frais de déplacement sur justificatifs de la commission arbitres.

Les frais de déplacement sur justificatif du représentant de la FFPS le jour de l'examen.

### **Frais à la charge des Comités organisateurs :**

Frais d'hébergement et de restauration du formateur FFPS. La personne transmettra sa note de frais au Comité Régional organisateur pour remboursement.

Le Comité Régional devra gérer toute la partie logistique de la formation et de l'examen.

Réservation d'une salle, mettre à disposition des stagiaires les moyens de pouvoir passer dans de bonnes conditions la formation et l'examen.

L'accueil et la restauration des stagiaires et ne pas oublier de communiquer le lieu, le plan d'accès et les horaires où va se dérouler l'examen en faire de même si la restauration est sur un lieu différent.

Prévoir les hébergements si nécessaire.

### **Frais à la charge des Stagiaires :**

Les frais de déplacements, restauration et hébergements sont à la charge du stagiaire.

Une contribution peut être demandée à chaque stagiaire pour couvrir les frais inhérents à la formation, impression, support et restauration. A chaque commission de Comité Régional de déterminer s'il y a lieu cette contribution.